Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le
ID : 035-213502594-20231122-DELIB822023-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Guy VIDELOUP
Date d'envoi de la convocation : 16 novembre 2023
Absente excusée : Mme Delphine COLUSSI (a donné pouvoir de vote à M. LECOINTRE AUGAGNEUR), M. Yves BIGOT (a donné pouvoir de vote à Mme MOUCHEL)
Absent : M. Daniel BONHOMME

DELIBERATION 82/2023 – PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN BRETAGNE – désignation des représentants

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

VU l'article L. 111-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que dans chaque Région il est constitué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, et que la composition et le nombre de membres de ladite conférence sont déterminés par une délibération du conseil régional prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme et des conseils municipaux des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de document d'urbanisme,
VU le courrier du Conseil Régional de Bretagne daté du 12 octobre 2023 invitant, la Commune à porter un avis sur la composition de cette instance,

CONSIDERANT qu'après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la Conférence des SCOT de Bretagne et le Président de l'Association des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, d'une composition de la Conférence Régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols incluant 41 membres définis tels que suit :

- Un représentant de l'Etat,
- Un représentant du Conseil Régional de Bretagne
- Un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schéma de Cohérence Territoriale de Bretagne,
- Un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne,
- Un représentant de chaque département breton,

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le
ID : 035-213502594-20231122-DELIB822023-DE

- Un représentant de la délégation régionale de l'associati… France,
- Un représentant de Baud Communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT,
- Un représentant de la Commune d'Ouessant et une de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un SCOT,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, DECIDE :

- **DE PORTER** un avis favorable à la proposition de composition de la Conférence Régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de notifier la présente délibération au Président du Conseil Régional de Bretagne.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification le 6 décembre 2023
et transmission en Préfecture, le 6 décembre 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 22 novembre 2023

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE ★ ILLE-ET-VILAINE ★

Le Secrétaire de Séance
Guy VIDELOUP

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE ★ ILLE-ET-VILAINE ★